

**Bulletin
du
Comité
de Madagascar**

3^e ANNÉE – N° 3 – Septembre 1897



UN GUIDE DE L'ÉMIGRANT À MADAGASCAR

Le *Comité de Madagascar* et l'*Union Coloniale* vont prochainement publier à frais communs un Guide de l'Émigrant à Madagascar.

Ce n'est assurément pas qu'on manque d'ouvrages sur Madagascar. La bibliographie malgache est déjà au contraire fort développée. Mais parmi ces ouvrages, les uns traitent de politique, d'autres d'histoire, d'autres de géographie, d'autres de sciences. Aucun ne donne à une personne sur le point de s'embarquer pour Madagascar des renseignements pratiques et matériels. C'est cette lacune que nous voulons combler. Nous voulons réunir sous une forme très simple, et dans un livre très peu coûteux, toutes les notions que jusqu'à présent le *Comité* se faisait un devoir de donner oralement à tous ceux qui s'adressaient à lui.

La personne qui a composé ce *Guide*, a passé plusieurs années à Madagascar et a vu de près les choses dont elle parle. De plus les questions coloniales en général, et la question malgache en particulier, ont été l'objet de ses études et de ses réflexions. L'auteur était donc particulièrement qualifié pour réussir l'œuvre dont il s'est chargé.

Dans sa séance du 28 juillet 1897, le Conseil du *Comité* a décidé que ce *Manuel*, avant d'être livré au public, serait présenté aux membres du Comité.

Nous en publions donc ci-dessous une longue analyse ainsi que d'importants extraits.

L'ouvrage est divisé en cinq chapitres intitulés : I, Notions générales ; II, Climat et salubrité ; III, L'émigration ; IV, Animaux domestiques et produits du sol ; V, du Colon, le départ, l'installation, l'avenir.

Il débute par un avant-propos et se termine par un appendice contenant la loi foncière de 1896.

Avant-propos

Un guide de l'émigrant à Madagascar, est difficile à faire pour deux raisons : 1° parce que l'île est très grande et d'aspect, de climat, de productions très variées, et qu'il y a un peu de tout dans ce petit continent ; 2° parce que Madagascar est en ce moment dans une période de transition rapide. Tout s'y transforme, et grâce à l'intelligente initiative du général Gallieni, tout s'y organise. Ce qui est vrai aujourd'hui risque donc de ne l'être plus demain. Le tirage de l'ouvrage sera restreint afin précisément de pouvoir le tenir à jour.

I. Notions générales

Madagascar est bien située au point de vue commercial, politique et stratégique. Elle est à peu près complètement renfermée dans la zone torride et s'étend du 12° au 25°38' de latitude australe. Sa superficie est évaluée à 590.000 kilomètres carrés, celle de la France est de 528.000. Suivent des notions sur l'apparence de l'île, ses montagnes, son hydrographie, son historique.

La population totale varie peut-être entre 3 et 5 millions d'habitants. Elle se divise en 3 groupes : 1° Habitants de la côte Ouest qu'on est convenu d'appeler les Sakalaves : peuplades insoumises, très subdivisées : 5 à 600.000 environ ; ils sont guerriers, pillards et paresseux. Sur cette côte le commerce est presque exclusivement entre les mains d'Indiens, sujets anglais, et d'Arabes de la côte d'Afrique ou des Comores.

2° Habitants de la côte Est comprenant deux races : (a) les Betsimisaraka, doux, traitables, et marquant de la sympathie

aux blancs, mais paresseux et ivrognes ; (b) les Antaimoro et tribus congénères, travailleurs respectant les lois du mariage, et relativement sobres, très supérieurs par conséquent aux précédents.

3° Habitants du centre, comprenant : (a) des tribus établies entre les arêtes faîtières, Antsianaka, Bezanozano, Antanala, ressemblant aux Betsimisaraka ; (b) les Betsileo au sud de l'Imerina, doux, justes, assez intelligents, mais sans énergie au travail ; (c) les Hova, sur le plateau d'Imerina, tribu la plus nombreuse (1 million à 1.200.000) la plus intelligente, la plus remplie de ressources, sinon la plus vertueuse.

Adroit, pratique, débrouillard, désireux de s'instruire, devinant d'instinct tout ce qui peut lui être utile, capable d'efforts pour l'obtenir, résistant et dur à la fatigue, peu sensible à la douleur, soumis et résigné à tout ce qui lui arrive, respectueux de l'autorité, et surtout des coutumes du passé, le Hova est malheureusement aussi paresseux, fourbe, menteur, essentiellement dissimulé, voleur, ivrogne et adonné à une effrayante inconduite. Il ne peut cependant y avoir aucun doute, nous nous trouvons ici en face d'une race supérieure aux autres races de l'île, qu'elle dominait naguère, et qu'elle dépassera toujours par l'intelligence et le savoir faire.

II. Climat et salubrité.

Sous le rapport des pluies on peut diviser Madagascar en 3 régions : 1° le versant oriental, pluies plus ou moins abondamment réparties sur toutes les époques de l'année : plus de 3 mètres ; 2° le Sud-Ouest entre Fort-Dauphin et le 22^e degré, où il pleut très rarement ; 3° le Centre, le Nord et l'Ouest où règnent deux saisons très tranchées : saison pluvieuse et chaude, de novembre à avril ; saison sèche et fraîche, d'avril à novembre.

Pour étudier la température, surtout au point de vue de son influence sur les Européens et sur leurs travaux, nous diviserons

Madagascar en deux zones : les terres basses et les terres hautes, par une ligne de démarcation imaginaire, que l'on pourrait fixer à 500 mètres d'altitude. Au-dessous de cette ligne, les blancs ne peuvent guère supporter le travail en plein soleil, ils le peuvent au-dessus. Il fait moins chaud sur la côte orientale, où les brises de l'Océan, ou si l'on préfère les vents de l'Est, viennent régulièrement rafraîchir la température, plus chaud sur la côte occidentale, où ces brises n'existent pas, et où le courant tiède du canal de Mozambique doit être au contraire une cause d'élévation de la température.

Le *guide* donne ensuite plusieurs tableaux des températures relevées en différents points de l'île. Puis on y trouve un certain nombre de conseils d'hygiène. « Même sur les hauts plateaux, pendant la saison des pluies, le soleil est très chaud, ses rayons vous tombent pendant deux ou trois mois perpendiculairement sur la tête... Malheur à l'Européen qui s'exposerait sans être suffisamment couvert à ces températures de plus de 60 à 63°. Il pourrait lui en coûter la vie, tellement les congestions solaires deviennent faciles. »

« La dysenterie, même dans la région plus chaude du Boina, est peu fréquente et bénigne. Les maladies des voies respiratoires sont moins fréquentes qu'en France. » « La variole, la syphilis, la lèpre, la gale et les autres maladies de la peau sont assez fréquentes parmi les indigènes, mais elles sont facilement évitées par le colon sage et soigneux. » « De toutes les maladies de Madagascar la plus universellement répandue sans contredit est la fièvre paludéenne. » C'est surtout au commencement ou à la fin de la saison des pluies (novembre et avril) qu'elle sévit avec le plus d'intensité.

Ces accès de fièvre frappent les Hovas aussi bien que les Blancs, mais très peu les tribus de l'Est.

Le traitement de la fièvre est facile et à peu près partout le même : un vomitif le soir suivi d'une purgation saline le matin suffisent souvent pour la prévenir aussitôt qu'on en ressent les premiers prodromes : troubles gastro-intestinaux, inappétence,

sensibilité du creux épigastrique, parfois vomissements ou diarrhées bilieuses. Ce remède réussit presque infailliblement si on y joint pendant quelques jours de faibles doses de quinine et l'usage d'un peu de vin de quinquina arsenical.

Si un premier accès s'est déclaré ou si la fièvre larvée est bien prononcée, on la traitera de la même façon : vomitif, purgation, quinine.

Le remède ordinaire et presque toujours efficace est une dose de quinine de 30 centigrammes que l'on fera bien de faire précéder d'une potion d'antipyrine, de teinture de racine d'aconit et de sirop de morphine et que l'on devra continuer trois ou quatre jours après que l'accès aura disparu.

Il est encore plus important cependant de prévenir la fièvre que d'avoir à s'en débarrasser ; on y arrive assez facilement, surtout avant d'être débilité, par des soins hygiéniques d'abord. Une nourriture saine et bien réglée, avec un peu de vin pris modérément et coupé d'eau, des légumes autant que possible, de l'eau bouillie partout où elle paraîtrait moins saine, une grande hygiène et une bonne ablution d'eau froide le matin, un peu de travail ou d'exercice, une heure ou deux, matin et soir, pour se maintenir en appétit, une purgation saline légère de temps en temps, etc., une habitation spacieuse, aérée, sans humidité, élevée le plus possible au-dessus du sol, et non couverte de tôle, exposée enfin de façon à éviter les vents du Nord-Est, sur la côte orientale, ceux au contraire du Sud-Est et du Nord-Ouest dans la côte occidentale, et environnée de quelques arbres, d'eucalyptus surtout ; des habits bien choisis, les vêtements blancs et le casque, la ceinture et même le gilet de flanelle contre les différences de température, voilà les premières précautions à prendre. Au contraire, toute marche au soleil, particulièrement après une ondée, toute chasse au marais ou excursion sous forêt, voyage entrepris à jeun, sortie pendant la nuit, froid, humidité, surtout boisson et inconduite devront être constamment évités, car ils se paieraient inévitablement par un accès de fièvre.

Avec ces précautions, les accès de fièvre sont très rares, deux ou trois par an à peine sur les plateaux, bénins et relativement peu gênants.

III. L'émigration.

« Le Français émigrera à Madagascar pour quatre motifs : exploiter les mines, faire du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. »

« Les seules mines qui intéressent actuellement le colon sont les mines d'or, parce qu'elles sont d'un rapport immédiat, et qu'il ne faut pas d'énormes capitaux pour laver les sables aurifères. Ces gisements couvrent une portion notable de la surface de Madagascar, spécialement le versant occidental, depuis environ le 15° jusqu'au 22°. Ils sont suffisamment riches pour donner des résultats rémunérateurs. On ne saurait blâmer un mineur intrépide, disposant d'une cinquantaine de mille francs, ou même moins, qui irait sur le terrain marquer un *claim*, l'obtiendrait et se livrerait au lavage par les *sluices*. » Pour la réglementation et l'exploitation de l'or, voir *Journal officiel de la République française*, 27 juillet 1896, p. 4331, et *Journal officiel de Madagascar*, 9 octobre 1896.

Pour le *commerce*, seules les grandes maisons ont des chances de succès. « On ne saurait assez encourager nos grands négociants français à ne rien négliger pour monopoliser le commerce d'importation à Madagascar, dont la plus grande partie, surtout pour les toiles de coton, est encore entre les mains des Allemands, des Anglais et des Américains. » L'habileté extraordinaire des Hovas en matière de négoce en fait des concurrents redoutables. « Ils dépensent dix fois moins qu'un Français et ont vite fait de s'approprier nos méthodes. » Actuellement, la place est encombrée, « trop de monde ayant voulu aller faire du commerce à Madagascar et les moyens de

transport manquant pour écouler les marchandises vers l'intérieur. »

Quant à l'*industrie*, « la concurrence des Hovas sera toujours à craindre parce qu'ils travaillent à meilleur compte. » « Nous ne conseillerons à aucun ouvrier de partir pour Madagascar avant de s'être assuré qu'il y trouvera du travail. »

En ce qui concerne l'*agriculture*, le *Guide* divise Madagascar en trois zones : zone maritime, région moyenne située entre 400 et 1.000 mètres, zone centrale.

1° *Zone maritime* : Au nord, le sol paraît peu fertile, sauf en quelques vallées, l'ouest est peu connu, privé de main-d'œuvre et de tranquillité.

Les environs de Fort-Dauphin paraissent d'ores et déjà devoir attirer l'attention du colon, surtout par son arbre à caoutchouc.

Cet arbre, vraisemblablement une euphorbiacée, donne, en effet, un produit excellent qui fut découvert et acheté pour la première fois à Tsivory, le 7 juin 1891, par M. Monin, employé de MM. Saint-Pernet et Desjardins. Ce fut, pour plusieurs, l'occasion de grandes fortunes. On le payait 5 piastres les 100 livres et on le vendait 28 piastres, livrable à bord. Pour ne pas trahir le secret, on le vendit d'abord aux Indiens de Maintirano, sous le nom de caoutchouc de Kilua, nom qu'il a gardé pendant longtemps sur la place de Paris. Ce ne fut que onze mois plus tard que le secret fut connu à Hambourg.

Un arbre, sous la saignée des indigènes, donne jusqu'à 15 livres de caoutchouc, mais il en meurt. D'après M. Marchal, on pourrait en retirer dix livres en deux récoltes. Quand on l'incise, le caoutchouc « jaillit comme le sang d'un bœuf » et il se coagule à l'air libre tellement vite que les boules gardent de longues lanières. Il ne vient pas dans le sable, ou au moins n'y donne pas de lait. Il vient dans la terre argileuse, même dure et sèche, mais il réussit surtout dans les terrains fertiles. Le pays où il se trouve serait limité par une ligne verticale située un peu à l'est du

Mandréré et à l'ouest de Fort-Dauphin jusqu'au delà du 23^e parallèle, d'où elle se dirige très irrégulièrement vers la rivière Saint-Augustin. Mais il n'y a aucune raison d'affirmer qu'il ne croîtrait pas en dehors de ces limites, si on s'occupait de le cultiver. Il y a quelques années, l'arbre à caoutchouc se comptait par millions, dispersés ici et là dans la brousse. Le plus grand nombre en a été détruit et il n'en reste aujourd'hui, si même il en reste, que dans les endroits les plus éloignés.

Ainsi l'exportation du caoutchouc n'a pas atteint en 1896 168 tonnes, chiffre qu'elle dépassait en un mois il y a quatre ou cinq ans.

Heureusement qu'il se reproduit et qu'il en existe ainsi une innombrable quantité de rejetons encore improductifs.

Autres cultures possibles : maïs, sorgho, patate douce, igname, manioc. Mais dans le Sud la sécurité est encore très insuffisante. Le *Guide* donne ensuite des détails sur les cultures à tenter sur la côte orientale, au Sud de Vohemar, où « on ne cultive guère que du riz », à Mahanarana et à Maroentsetra, à Fénérife, où le sol est « propre à toutes les cultures tropicales surtout celles du café et de la canne à sucre, où la vigne vient aussi. »

Jusqu'ici, les colons se sont contentés de la côte plus accessible, plus peuplée, et largement suffisante à leur petit nombre. Il semble cependant très vraisemblable, pour ne pas dire certain, que ce que nous avons appelé la zone moyenne, c'est-à-dire toute la région comprise entre 400 et 1.000 mètres d'altitude, devra bientôt lui être préférée. D'abord le climat y est meilleur, la température moins élevée, le séjour plus agréable et le colon peut s'y livrer lui-même à certains travaux légers, sans préjudice pour sa santé. De plus, le pays est à peu près désert, partant complètement libre, en dehors des sections de pénétration, et de plus, couvert de pâturages et de forêts.

Mais pour le moment, une chose manque, sans laquelle on ne peut rien faire, les voies de communication.

À plus forte raison, doit-on dire la même chose des hauts plateaux, où le colon ne saurait encore songer à s'établir, si ce n'est le long des routes projetées, ou bien aux environs de Tananarive, pour l'alimentation de la place, par la production des légumes, du maïs, du blé et de la vigne.

Ce n'est donc pas l'espace et un espace très utilisable qui manquera à Madagascar, seulement pour les plateaux du centre et en général pour tout le sol de la grande île, il faut faire, pour s'éviter tout mécompte, les trois restrictions suivantes :

1° Ce sol a été appauvri par le déboisement, le ravinement des montagnes et l'entraînement des matières solubles et utiles à la végétation, par suite de ce déboisement et sous l'action des pluies, d'où nécessité de reboiser.

2° Il est généralement dur et compact, il faudra donc un travail sérieux de défrichement, d'assolement et de culture, qui exigera beaucoup de bras.

3° Il est relativement pauvre, au moins dans son ensemble et devra, par suite, être fortement amendé.

Évidemment, ce sont là de sérieuses difficultés qui pourtant ne doivent décourager personne, car avec de l'énergie, de la patience et de la persévérance, on arrivera à les vaincre.

L'obstacle peut-être le plus difficile à surmonter que rencontre la culture est le petit nombre de travailleurs. Il tient à la rareté des habitants : Madagascar n'en a pas 8 millions, alors qu'il y aurait place pour 25 millions, à la paresse et à l'inconstance des naturels qui sont très grandes et en certains points insurmontables, à l'organisation sociale et aux habitudes prises.

IV. Animaux domestiques et produits du sol

Les bœufs sont très répandus dans toute l'île, surtout là où l'excellence et l'abondance des pâturages facilitent leur reproduction.

« Ils constituent, avec le riz, la base de la nourriture et du commerce des indigènes. » Ils ont entre les épaules une grosse bosse grasseuse. Quelques-uns servent de monture dans l'Imérina et chez les Betsiléo. On leur coupe les cornes et ils galopent comme des chevaux. Quelques animaux d'origine française, des vaches normandes et bretonnes, avaient été introduites par M. Laborde, et ce premier essai promettait beaucoup. Le croisement avec la race indigène donnait en particulier de beaux produits ; il y a là une indication précieuse et une expérience de grand avenir à reprendre.

Le voisinage et le développement extraordinaire des colonies sud-africaines garantissent de nouveaux marchés à l'éleveur, surtout aux planteurs de l'ouest. Enfin l'établissement d'endaubement de Diégo-Suarez et d'autres similaires qui pourront s'établir, seront un autre débouché, sans compter l'augmentation inévitable de la consommation locale.

Les prix d'achat sont encore très bas, et peuvent varier entre 20 et 60 francs, suivant les contrées et aussi suivant la valeur de la bête.

On élève aussi beaucoup de moutons de l'espèce à large queue, que l'on rencontre en Afrique et en Asie, ils sont petits et couverts de poils plutôt que de laine, et ressemblent beaucoup plus à des chèvres qu'à des moutons. Leur viande sèche et peu agréable a un goût de suif auquel on s'habitue difficilement.

Les porcs sont très nombreux sur le plateau central, mais d'une qualité inférieure, avec une chair molle et huileuse. Il y a déjà un certain nombre de chevaux sur le plateau central, surtout aux environs de Tananarive. Les Malgaches commencent à

en apprécier la valeur. On rencontre aussi quelques ânes. Ils se sont bien acclimatés, ainsi que les mulets.

« Il semble qu'il y aurait là tout de suite quelque chose à faire pour un homme qui connaîtrait l'élevage de ces animaux, surtout du cheval, et qui aurait un petit capital à y consacrer. » Les volailles (poules, oies, canards, dindons, pigeons, pintades) pullulent à Madagascar, surtout sur le plateau central.

L'élevage ne saurait être qu'un auxiliaire de la culture. Or, à cet égard, peu de pays présentent une telle variété de productions. Par sa position géographique, en effet, Madagascar comporte toutes les cultures intertropicales et sa configuration physique permet par la hauteur et la fraîcheur relative de ses plateaux, d'y essayer l'acclimatation de presque tous les produits de nos climats tempérés.

Principales productions : riz excellent, base de la nourriture des indigènes ; manioc, utile pour l'élevage des bestiaux, et qui pourrait servir à la fabrication du tapioca ; patates, pommes de terre, maïs, haricots du Cap ; tous nos légumes d'Europe, tous nos fruits de France ; les fruits des tropiques : bananier, ananas, manguier, cocotier, etc., plantes industrielles ; indigotier, géranium, mûrier, embrevatier, « qui nourrit un bombycien indigène, dont la soie moins brillante que la nôtre est incomparablement plus solide » ; coton, que les indigènes cultivaient autrefois pour en recueillir les gousses, dont ils fabriquaient eux-mêmes les vêtements, puis délaissé à cause du bas prix des cotonnades américaines ; ramie, chanvre, aloès.

Cependant, le fond des futures exploitations agricoles à Madagascar, consistera principalement dans la culture du café, du caoutchouc, de la vanille, du cacaoyer et de la canne à sucre.

La canne à sucre, surtout vers l'Est, réussit admirablement. Elle peut atteindre jusqu'à trois mètres de haut et devient de la grosseur du poignet. Cependant il n'y a pas eu jusqu'ici de grandes exploitations, ni de sucreries bien montées avec les méthodes nouvelles par diffusion ; et par deux fois, la guerre est venue

interrompre les essais commencés et qui promettaient d'être rémunérateurs. Le coût d'une plantation de cannes était vers 1890, d'après l'évaluation de M. d'Anthouard, de 150 francs par an à l'hectare et le rendement moyen de 2.000 kilos ou de 600 francs, au prix de 30 francs les 100 kilos. Aujourd'hui, les prix de revient ont notablement augmenté et tous les colons s'accordent à dire que la canne à sucre ne serait rémunératrice que si on la distillait.

La vanille réussirait encore mieux sur la côte orientale que la canne à sucre. Sa culture méthodique date surtout de la fin de l'avant-dernière guerre. En 1890, M. d'Anthouard comptait déjà 40 vanilleries disséminées le long de la côte, depuis Fénérife jusqu'à Mananjary, dont 184.000 pieds aux environs de Vatomandry. Il faut à peu près 1.250 fr. pour planter et entretenir un arpent de vanille (34 ares 19 centiares) pendant trois ans, jusqu'à ce qu'elle commence à donner. Son produit, dès la quatrième année, est de 100 kilog. par arpent.

L'histoire du cacaoyer est curieuse. Avant la guerre de 1883-1885, il y en avait seulement de 500 à 600 pieds importés de Maurice et de Bourbon, et disséminés un peu partout. Or, après la guerre, quelle ne fut pas la surprise des colons, alors que tout le reste avait péri, de retrouver leurs cacaoyers, plantés cependant sur de vieilles caféeries, c'est-à-dire sur des terres épuisées, en pleine prospérité ! L'épreuve était concluante et leur culture se développa avec rapidité. On en comptait déjà 150.000 pieds en 1888 et en 1890 plus de 20 plantations commençaient à rapporter. Le cacaoyer commence à donner au bout de trois ans, mais n'est en plein rapport qu'après cinq ans. Chaque pied donne alors à peu près 300 fruits.

Nous avons déjà parlé de l'arbre à caoutchouc du sud, et dit toutes les espérances qu'il permet de concevoir. À notre avis, voilà la véritable mine d'or de Madagascar. Nous doutons à peine qu'une culture raisonnée ne le propage bien au-delà de sa zone actuelle. Des colons de Mananjary, d'ailleurs, s'occupent en ce moment de l'introduction du *Para* et du *Céara*. Enfin,

parmi les innombrables lianes qui remplissaient jadis les forêts de la côte Est, il n'est pas possible qu'il n'en reste encore, en plusieurs endroits, pas possible surtout qu'on ne les reproduise à plus ou moins bref délai.

Mais la grande exploitation agricole de Madagascar sera, sans aucun doute, celle du café, et c'est sur lui que se porte tout d'abord la pensée de tous.

Cultivé en petit, près des villages ou en des endroits bien choisis et bien abrités, le café, même le café délicat mais exquis de Bourbon, réussit très bien à Madagascar et je me rappelle telle ou telle plantation sur la route d'Andevorante à la capitale ou dans cette dernière ville par exemple, au nord de la place de Mahamasina dans la cour de l'église St-Joseph, dont les arbres pliaient littéralement sous le poids de leurs baies. M. Rigaud avait dans son jardin, l'ancien jardin de M. Laborde, un pied qui donnait 5 kilogs de café par an. Mais les cultures en grand ont donné jusqu'ici beaucoup de mécomptes.

Sur la côte Est, le café de Bourbon poussait d'abord rapidement, puis, au bout de trois ou quatre ans, dépérissait peu à peu, ne donnant que de minces résultats, ou bien mourait atteint par l'*hemileia vastatrix*, importée de Ceylan. Heureusement que le Libéria, introduit depuis, réussit mieux et semble autoriser de sérieuses espérances. Je sais plusieurs plantations, une surtout qui, méthodiquement conduite, fera école, et qui, en tout cas, promettait beaucoup avant la dernière guerre, celle de M. Paul Brée, à Vatomandry. Depuis quelque temps, on a essayé de la greffe, qui peut-être donnera de bons résultats. M. Rigaud fait dans le centre, à Ivato, une expérience intéressante. Il y a là 160.000 pieds de café de Bourbon en plein vent, qui, après des tâtonnements et des déceptions, paraissent devoir donner de bons résultats. S'il réussit, la preuve sera faite. S'il échoue, il ne faudra pas se décourager, car l'emplacement, – il a pris ce qu'il a pu obtenir – est loin d'être idéal.

V. Du colon, le départ, l'installation.

Le *Guide* indique ensuite quelles sont les qualités nécessaires au colon, et quel genre de vie il doit mener. Comme ces conseils se rencontrent avec ceux que le *Bulletin* donnait récemment, nous y renvoyons le lecteur¹. Autant que possible, que le colon emmène à Madagascar sa femme et ses enfants, qui y trouveront tout ce dont ils ont besoin pour leur entretien et leur éducation.

Puis le *Guide* donne des schémas de plusieurs budgets, des dépenses pécuniaires et des recettes probables. Il conclut ainsi : « Pour éviter de cruels mécomptes à l'émigrant imprudent et un discrédit inévitable pour la colonie, nous demanderons de 20 à 25.000 fr., et si possible deux fois plus. »

Suivent des renseignements très détaillés sur le voyage à Madagascar, par l'une des trois lignes de navigation qui desservent l'île : Messageries maritimes, Péninsulaire havraise, Chargeurs réunis ; époques des départs, escales, prix de passage, régime de bord. On trouvera ensuite la liste des formalités que doivent accomplir les agriculteurs disposant d'un capital minimum de 6.000 fr. pour obtenir du ministère des colonies le transport gratuit par chemin de fer et le passage gratuit par paquebot pour eux et leur famille. « La saison la plus favorable pour le départ est comprise entre mars et mai. Les émigrants devront éviter de partir de novembre à janvier, car ils arriveraient dans la colonie dans la saison la plus chaude et la moins propice à l'acclimatement. »

Le *Guide* indique quels sont les objets de tout genre à exporter : habits, chaussures et coiffures, provisions, outils.

Il est de toute nécessité de faire doubler intérieurement les malles en fer blanc et en zinc, contre l'humidité et les rats. Les

¹ *La vie d'un colon à Madagascar*, Bulletin, numéro d'août 1897.

malles anglaises en fer blanc verni sont très pratiques ; le mieux est d'en avoir plusieurs de petite dimension qui, une fois remplies, ne pèseront pas plus de 20 kilos, afin qu'elles soient plus facilement transportables à l'homme.

Puis la seule monnaie courante à Madagascar est la piastre ou pièce de 5 fr. Le Comptoir d'Escompte est la seule banque qui y soit établie. Elle possède des agences à Tananarive, à Tamatave, à Majunga. Les agences de France délivrent des traites payables à vue sur ces agences.

Le *Guide* donne ensuite une série de détails sur l'installation du colon à Madagascar, le choix de son lieu d'établissement, la manière de se procurer une propriété. Ces conseils sont analogues à ceux que nous avons déjà publiés dans l'étude intitulée : *La vie d'un colon à Madagascar*.

Voici la conclusion du *Guide*.

En résumé, nous voudrions : 1° que le colon allant à Madagascar soit son maître, et pour cela qu'il ait au moins 20.000 fr. ;

2° Qu'il soit robuste et sérieux, n'ayant pas d'infirmité et n'ayant pas déjà échoué partout ; le meilleur serait le cultivateur moyen de nos campagnes :

3° Qu'il soit intelligent et débrouillard, connaisse déjà la culture et tous les métiers qui s'y rapportent ou au moins soit apte à les apprendre rapidement ;

4° Qu'il soit sobre, travailleur, plein de ressort et d'entrain, d'un caractère gai, surtout d'une moralité absolue.

5° Comme suprême garantie, nous voudrions que le colon allant à Madagascar y parte marié et y fonde une famille. Ce serait le salut et pour lui et pour l'avenir de la colonisation dans la grande île africaine.

LISTE DES NOUVEAUX MEMBRES DU COMITÉ

Membres sociétaires :

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DES BATIGNOLLES, à Paris.

M. H. HURET, inspecteur des Agences du Comptoir National d'Escompte, ancien directeur de l'Agence de Tananarive, à Paris.

C^{ie} COLONIALE D'ÉLEVAGE ET D'ALIMENTATION À MADAGASCAR, 14, rue de Milan, Paris.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU COMMERCE DE LILLE, à Lille.

MM. HENRI DEHÉRAIN, collaborateur à la *Revue des Deux-Mondes*, professeur de géographie à l'Institut commercial de Paris, 1, rue d'Argenson, Paris.

Membres adhérents :

J. L. BRALLY, agent-de la C^{ie} des Chargeurs-Réunis, à Lorenzo-Marquès.

ANDRÉ, 61, rue d'Hauteville, Paris.

P. P. DEHÉRAIN, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'histoire naturelle, 1, rue d'Argenson, Paris.

UN MÉMOIRE INÉDIT DE M. DE LA HAYE SUR MADAGASCAR (1671)

Lorsque, en l'année 1669, Louis XIV eut résolu d'envoyer dans les mers de l'Inde une flotte considérable pour montrer dans ces parages le pavillon fleurdelysé, convaincre les Hollandais de mensonge à l'égard des indigènes (1) et donner une haute idée de la puissance du roi de France (2), M. de la Haye, désigné pour diriger cette escadre, – l'*escadre de Perse*, comme on l'appelait alors, – reçut de Colbert des instructions très précises et très détaillées (3), lui indiquant l'itinéraire à suivre, les endroits où il devait s'arrêter, et les points sur lesquels le ministre demandait des informations, des éclaircissements à l'amiral chargé de guider la flotte dans les mers orientales, au « Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en l'isle Dauphine et dans toutes les Indes » (4).

Le premier point de grande importance sur lequel Colbert demandait à M. de la Haye de le renseigner avec exactitude et précision, c'était Madagascar. Non content de lui prescrire de s'y faire reconnaître « en sa qualité de lieutenant général de Sa Majesté dans ladite isle », de s'y faire rendre compte de tout et d'y donner ses ordres « sur tout ce qu'il estimera devoir estre observé pour le bien, l'avantage et la conservation de cette colonie » (5), le ministre traçait à l'envoyé du roi un véritable programme d'études sur Madagascar. M. de la Haye, en effet, était invité, – et ce devait même être son « application principale » – après avoir bien reconnu « toutes les causes de la misère que les Français qui y ont passé ont soufferte », à « y apporter les remèdes les plus convenables, les exciter fortement au travail et à la culture des terres » (5 bis), enfin à maintenir l'union entre les colons et à les entretenir dans le maniement des armes (6). – Il devait, d'autre part, voir ce qu'il convient de faire « a l'esgard

des naturels du pays, qui sont divisés en une infinité de petits commandans particuliers de chacune nation différente », pour « prendre toujours des avantages pour la subsistance et l'augmentation de la colonie, et cependant travailler à la culture de la terre, à augmenter et fortifier les habitans, chercher les moyens d'y avoir des femmes pour y établir des familles » (7). – En dernier lieu, M. de la Haye devait agir de manière à permettre à Louis XIV d'exécuter facilement un peu plus tard les projets qu'il avait formés pour l'avenir. « Pour parvenir à ces fins, ajoutait Colbert (8), il est certainement nécessaire que M. de la Haye reconnoisse exactement les lieux où la colonie a été établie, qu'il en voye les rades, les entrées, les sorties, les lieux où les vaisseaux peuvent demeurer ; qu'il s'informe soigneusement de tous les autres endroits de l'isle où ces commodités se pourront trouver plus grandes, qu'il donne ordre de les faire reconnoistre avec soin, qu'il observe de mesme le dedans de ladite isle, la qualité de la terre, des eaux, des rivières, pour observer tous les avantages que l'on peut tirer des établissemens déjà faits, et pour bien connoistre ceux que l'on pourra faire plus avantageusement, au cas que la colonie s'augmente en nombre d'hommes. »

On comprendra sans peine que Colbert précisât ainsi ses instructions, en songeant au désaccord existant entre ceux qu'il avait pu précédemment consulter au sujet de Madagascar. On lui avait d'abord représenté la grande île de l'Océan Indien exactement comme Flacourt l'avait dépeinte dans son célèbre ouvrage, c'est-à-dire comme une terre riche, saine, propice à l'établissement des Européens (9), et M. de V... la lui avait aussi représentée telle à son retour (9 *bis*) ; par contre M. de Montdevergue n'avait cessé, depuis son arrivée à Fort-Dauphin (1667), de la lui décrire tout autrement, et les directeurs de la Compagnie des Indes embarqués avec lui avaient au moins une tendance marquée à incliner dans le même sens (10). Qui, des admirateurs enthousiastes ou des détracteurs de Madagascar, disait la vérité ? Fallait-il, d'autre part, établir à Fort-Dauphin ou à la baie de Saint-Augustin le « poste qui pourra servir

d'entrepôt aux vaisseaux venant des Indes » ? (11) C'est en partie pour savoir exactement à quoi s'en tenir sur ces différents points que M. de la Haye reçut de Colbert l'ordre de s'arrêter à Fort-Dauphin.

Malheureusement, on ne lui laissa guère le temps de faire une enquête un peu sérieuse. « Comme tout ce qui est à faire dans ladite isle n'est pas encore la principale fin de son envoy, Sa Majesté, disait Colbert à M. de la Haye (12), ne veut pas qu'il employe plus d'un mois à six semaines de temps à y donner [à Madagascar] tous les ordres nécessaires... Elle desire qu'il remonte aussytost sur ses vaisseaux. » Six semaines pour répondre au questionnaire de Colbert, c'était bien peu, même avec la collaboration des vieux colons de Madagascar et de M. de Champmargou en particulier (13) ! M. de la Haye y séjourna huit mois et demi au cours de l'année 1670-1671, desquels il faut défalquer une visite de plus de deux mois à l'île Bourbon (14).

Arrivé à Fort-Dauphin le 23 novembre 1670, il quitta l'île le 11 août 1671, après y avoir commis plus d'une faute (15), en emportant une impression défavorable qui devait lui faire apprécier d'autant plus l'île Bourbon. Cette impression défavorable se manifeste dans le *Journal du Voyage des Grandes Indes* rédigé par un de ses compagnons, qui ne cesse, dans sa description de Madagascar (16), de critiquer les affirmations de Flacourt ; elle se manifeste aussi dans un petit mémoire inédit de M. de la Haye, relatif à Madagascar, que conservent les Archives coloniales.

Ce mémoire, déjà signalé par M. Guët il y a quelques années (17), ne porte pas d'indication de lieu ; mais il est facile par sa date – 1^{er} août 1771 – de se rendre compte de l'endroit où il fut écrit. Il l'a été au Fort Dauphin, à la fin du second séjour de l'escadre française dans le Sud de Madagascar, au moment par conséquent où M. de la Haye ne s'occupait plus – quoi que semble dire la fin de ce document lui-même – de recueillir des renseignements nouveaux sur l'île Dauphine. Voici le texte de ce mémoire (18).

« Isle Dauphine (19).

« Le Pays d'Annossy près le fort Dauphin (20), Amboulle (21) et autres lieux circonvoisins (22), en l'isle Dauphine, est fertile (23), et la terre apporte naturellement sans estre cultivée des fruicts, des herbes et des racinnes dont les noirs se nourrissent et leurs bestiaux. Ils sont sy paresseux qu'ils aiment mieux endurer souvent la faim que de travailler (23 *bis*), et les moins paresseux plantent du ris dans des lieux humides après avoir passé leurs vaches dedans par plusieurs fois, sans autres labours (24). La terre produit aisement. Il y a quelquefois des années de sauterelles qui consomment et mangent toutes les herbes jusques a la racinne (24 *bis*) ; et s'il n'y a des provisions et magazins, les habitans souffrent beaucoup. Sy ce pays estoit habité par [des] gens laborieux et qui peussent résister à l'air, il seroit très bon.

« L'air y est sy infect les mois de decembre, janvier, fevrier et mars qu'il y a peu de gens qui s'exempte de maladie[s] fortes, dont l'on a très grande peine a revenir ; plusieurs en meurent, mesme beaucoup de noirs, et cela tous les ans, ce qui fait que la terre n'est pas peuplée comme elle le devroit estre, et est difficile à entretenir de Francois. Les noirs y sont assez adroits et fins ; point de seureté ; dez qu'ils sont bien, ils deviennent infidelz, traittres et cruelz, et n'ont point de foy entre eux. Aussy ne se fient-ils pas les uns aux autres ; peu de chose les espouvantent et [ils] ne se rassurent que très difficilement. Ils quittent assez facilement leurs terres et cabannes pour estre bandis dans les montagnes ou ils s'assemblent, et de la viennent piller et brusler les villages et fermes escartez ; et s'ils en peuvent surprendre, ils tuent et pillent tout, puis s'escartent et sont difficile[s] à joindre. Sy l'on pouvoit y establir un bon nombre de Francois soldats et des laboureurs, l'on en feroit un bon pays (25) ; mais il faudroit tous les ans y en envoyer pour remplacer les morts. Ce pays n'est pas malaisé à soumettre.

« Le port est bon dans le beau temps ; les seulz mois de decembre, janvier, fevrier et mars sont très dangereux ; des tem-

pestes et ouragans font souvent courre risque aux vaisseaux d'aller à la coste, ou il n'y a pas de salut ; il y faut périr. L'on est toujours amaré a quatre cables, et il s'y perd grande quantité d'anchres et force cables rompus ; c'est un assez meschant port (26).

« Je tiens que tout cela se pourroit surmonter, a la reserve des maladies qui consomment tous les ans beaucoup de monde.

« Bourbon (27) est très sain, très fertile (28), et nous avons peu d'aussy bonnes terres en France. Tout y vient de bouture, et les oyzeaux y sont aussy privez que nos domestiques en France (29) ; abondance des cochons, cabrilz, thaureaux et vaches sauvages. J'y en ay fait porter quarente deux de privées, Monsieur Regnault (30) y en a laissé vingt : j'espère que cela peuplera dans peu (30 *bis*).

« Presque toutes les rades autour de l'isle sont bonnes, particulièrement celle de Saint Denis au Nord ; l'on en peut a toute heure sortir et se mettre en mer, quelque temps et quelque vent qu'il fasse (31). Les trois mois de janvier, février, mars y sont dangereux pour l'ouragan ou tempeste qui arrive en ce temps ; les autres neuf mois y sont exempt[s] de dangers.

« Je ne puis concevoir pourquoy l'on fait une faute que tout le monde sçait ; les routiers, les livres, tous les navigateurs le disent, l'on le sçait en France, et pour l'esviter il faut partir de nos costes au commencement de fevrier (32). Sy l'on est encore au quinze mars en France, il faut y rester et retarder absolument le voyage sans vouloir aucunnement l'entreprendre. Il est plus à propos d'attendre dans nos ports les saisons ; il s'y fait moins de despence, l'on y est plus en seureté qu'icy ou tout se mine et consomme devant le temps ou l'on en a besoin, et cela infailliblement pour une flotte. Un fort bon vaisseau seul peut quelquefois surmonter ces difficultez, mais c'est un hazard qu'il ne faut a mon sens tanter que dans une necessité, et pour esviter la perte d'une flotte entière.

« L'on pourroit a Bourbon faire de bons magazins (33), y mettre des hommes et s'y fortifier ; tout y peupleroit, et y arrivant dans les saisons, l'on en pourroit tirer tous les avantages sans exception que l'on trouveroit en France. Les grains, les chanvres, les vivres, le fer, tout cela s'y trouveroit, la rade bonne neuf mois, et la santé. Du reste, pas de port (34), mais Sainte Marie et Antongil, ou l'on peut arriver en six ou huit jours au plus tard, sont de bons ports près Bourbon.

« Sainte Marie est une isle ou il pleut souvent, malsaine (35) ; la rade y est très bonne, et un petit port ou l'on est en sécurité de tous vents et orages, le seul lieu commode a donner carenne (36). Il s'y pêche quelque coquillage (37) et des pierres peu précieuses. Il suffiroit d'y entretenir huit hommes dans une bonne redoute (38).

« La baie d'Antongil est un poste un peu plus sain, une grande baie large d'entrée de sept à huit lieues ou environ, et de quatorze de profondeur, au fonds de laquelle il y a un petit islet assez fertile et qui met a couvert les navires de tous vents (39). Il seroit bon de la bien fortifier, faire une redoute ou un fort a la grande terre au sud ouest de l'islet pour y conserver des magazins (40) et mieux gouverner les noirs qui sont bonnes gens, ayant du ris et des poulles en abondance (41). Il les faut traiter doucement. Nos François sont difficile a régler a la conduite qu'il faut tenir avec les étrangers ; c'est ce qui me fait le plus de peine.

« Sy ces deux postes de Sainte Marie et d'Antongil principalement estoient bien fortifiés, et peu de gens a cause de maladies, et les relever souvent de Bourbon où l'on ne sçauroit mettre trop de monde, ce seroit une pépinière ou les hommes se conserveroient pour de la fournir les lieux qui en auroient absolument besoin, et bon pour y restablir nos malades de toutes les Indes (42). Cela empêcheroit la consommation d'hommes qui

se fait partout ailleurs, et l'on en tireroit des vains (*sic*), grains et vivres avec peu de labeur ; la rade [est] bonne neuf mois. Pour moy, je trouve ce poste le plus avantageux que l'on puisse choisir, bien qu'il n'y aye pas de port, pourveu que l'on s'establisse à Antongil, où les navires qui viendront de France en temps facheux que l'on ne pourroit rester a la rade en passant a veue de Bourbon (qu'il faut toujours qu'ils viennent reconnoistre, quand mesme [ils] seroi[en]t pour le Fort Dauphin) advertiront le commandant des choses dont ils auroient besoin et qu'il leur feroit porter par la barque ou vaisseau qu'ils luy en-voyroient.

« De la feront leur route à Antongil ; le ris et les poulles y sont en abondance, et seurs, et faciles a avoir, la terre et pasturages bons, en conservant la bonne correspondance avec les noirs. Le voyage d'Antongil [est] plus facile que le Fort Dauphin, la baye bonne, le passage par la pointe du nord facile pour les Indes, et tout m'y paroist bon et aisé a establir et conserver.

« Ces trois postes – Bourbon, peuplé de soldats et d'habitans, Sainte Marie et Antongil – establis, je tiendrois tres avantageux, partant de nos costes, d'aller aux isles du Cap Vert (Saint Yaque est fort bon), ou a quelque isle voisinne ; mesme l'on pourroit se servir de Tenerif ou la Grande Canarie. De là, faire sa route au trente quatre ou trente cinq degrez sud (par les points marquez sur la carte (43), ils sont bons) jusques a ce que l'on eust trouvé les vents d'Ouest frais ; il est sur de le[s] trouver toutes les fois que l'on s'esleve assez au Sud. De ce parage cingler en droiture à Bourbon (43 *bis*), y laisser ses mallades et rester à la rade au temps qu'elle est bonne, s'y fournir de rafraischissements et d'hommes, en prenant d'autres a la place des mallades que l'on y laisseroit ; sy les magasins de ris n'estoient pas encore bien establis, passer à veuë de Sainte Marie, y laisser les vaisseaux qui auront besoin de carenne ou retirer ceux que l'on y aurait envoyé à l'advence carenner, puis aller au port d'Antongil, soit pour y passer la mauvaise saison ou

pour y attendre les vaisseaux à qui on auroit donné rendez-vous (43 *ter*). La baye y est grande et seurs (*sic*), les pasturages bons, la terre grasse et fertile, tant de ris qu'ils ne sçavent qu'en faire (44), des poulles en abondance ; ils ont peu de vaches présentement à cause des guerres qu'ils ont eues, mais [il est] bien plus facile à les peupler de son voisinage, ou il y en a, que le Fort Dauphin, qui est plus esloignez des grands qui en ont (44 *bis*). Le passage aux Indes [est] faciles par la pointe du Nord de l'isle Dauphine (45). Après avoir reconnu la coste de l'Ouest et autres lieux (46) et en avoir entretenu à Suratte Monsieur Caron (46 *bis*), je manderay nos sentiments et résolutions (46 *ter*).

« Le p^{er} aoust 1671.

« De la Haye » (47).

Tel est le mémoire rédigé par le « lieutenant-général pour le Roy en l'isle Dauphine » ; il n'est pas indigne d'être connu de ceux qui s'intéressent au passé de Madagascar. Tel qu'il est, avec ses hésitations, ses restrictions, ses opinions plutôt défavorables, il n'aurait pu que mal impressionner Colbert, et le disposer à l'abandon de Madagascar, si ce n'eût été déjà, au moment même où le composait M. de la Haye, chose décidée dans l'esprit du ministre, et même chose officielle. Un mémoire du 30 décembre 1670 pour la Compagnie des Indes orientales porte en effet que les directeurs de la Compagnie dans les Indes devront « examiner s'il y a encore quelques ordres à donner pour retrancher toutes les dépenses de l'isle Dauphine et l'abandonner entièrement à ses habitants » (48). À la réception du mémoire de M. de la Haye, Colbert ne dut pas regretter d'avoir donné cet ordre et d'avoir renoncé à coloniser une terre qui, depuis le moment où il avait commencé à s'en occuper, ne lui avait procuré que des difficultés et des déceptions.

Henri FROIDEVAUX,

Docteur ès-lettres.

NOTES

(1) Les Hollandais, depuis le moment où furent fondés dans l'Inde les premiers comptoirs français, s'étaient attachés à ruiner le prestige du royaume de France auprès des princes du pays, et à représenter les Français comme des voleurs qui ne vivaient que de rapines, comme des gens qui ne pouvaient subsister dans leur pays, ce qui les obligeait à venir chercher fortune aux Indes. (Arch. Marine, B⁴ 5, fol. 500).

(2) Lettre à M. de Faye (Paris, 31 mars 1669) : « Sa Majesté fait estat d'envoyer une bonne escadre de ses vaisseaux de guerre dans les Indes, dans la seule pensée de faire voir un petit échantillon de sa puissance aux princes de l'Asie. » (P. Clément : *Lettres de Colbert*, III², p. 442). Cf. *id.*, *ibid.*, III², p. 466 : « Comme cette escadre porte dans les Indes la première connoissance des armes et de la puissance de S. M., il est nécessaire qu'il [M. de la Haye] s'applique à la faire paroistre, à en faire voir la beauté, la force, l'artillerie, les équipages en bon ordre..., estant important que les Indiens conçoivent une grande opinion de la justice et de la bonté de S. M., en même temps qu'ils connoistront sa puissance. » (*Instruction pour M. de la Haye*).

(3) Ces instructions se trouvent dans les *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert* publiés par Pierre Clément, t. III, 2^e partie, p. 461-470. Elles portent pour titre : *Instruction pour M. de la Haye, lieutenant général dans les Indes Orientales* et sont datées de Versailles, 4 décembre 1669.

(4) C'est le titre que donnent à M. de la Haye les lettres de provision expédiées par le roi le 8 décembre 1669. Elles sont publiées en tête du *Journal du Voyage des Grandes Indes* (Paris, 1698, 2 parties in-12, fc. non paginé).

(5) *Loc. cit.*, p. 463.

(5 bis) Cf. la lettre de Colbert à Montdevergue en date du 19 janvier 1669 : « Il est bien nécessaire que vous employiez vostre

mesme application pour pousser et engager tout ce qu'il y a de François dans l'isle à la culture de la terre et à profiter de tous les autres moyens qu'ils peuvent avoir de ne pas périr de faim et de misère, et pour cet effet d'occuper dans l'isle autant de postes que vous jugerez a propos en vous rendant maistre de la plus grande étendue de terre qu'il vous sera possible. » Cité par Pauliat : *Louis XIV et la Compagnie des Indes Orientales de 1664*, p. 288). Cf. P. Clément : *Lettres de Colbert*, III², p. 435.

(6) *Ibid.*, p. 464.

(7) *Ibid.*, p. 464-468.

(8) *Ibid.*, p. 464.

(9) C'est ainsi qu'est dépeinte Madagascar dans un curieux mémoire du Hollandais Hubert Hugo, en date de 1664, conservé aux Archives Coloniales (Madagascar, C⁵, carton 1,1642-1724).

(9 bis) *Voyage de Madagascar*, connu aussi sous le nom de l'isle de Saint-Laurent. Par M. de De V... (Carpeau du Saus-say). Paris, 1722, in-12, p. 300 et *passim*.

(10) V. les lettres de M. de Montdevergue et des directeurs de Faye et Caron résumées dans le même carton des Archives Coloniales. Cf. Pauliat : *Louis XIV et la Compagnie des Indes Orientales de 1664*, p. 252-253.

(11) *Instruction pour M. de la Haye...*, *loc. cit.*, p. 465.

(12) *Id.*, *ibid.*, p. 465.

(13) « Il pourra estre notablement soulagé par le sieur de Champmargou, qui a le pouvoir de Sa Majesté de commander dans l'isle en l'absence du sieur de Mondevergue, et qui, par le long séjour qu'il y a fait, s'est acquis beaucoup de créance dans le pays » (*Id.*, *ibid.*, p. 465).

(14) Du 11 avril au 17 juin 1671. Cf. sur ce voyage à Bourbon, le *Journal du Voyage des Grandes Indes*, 1^{re} partie, p. 66-76, – les *Mémoires de Bellanger de Lespinay sur son voyage des Indes Orientales*, p. 38-48, – le *Journal* de M. du Tremblay

(Arch. Marine, B⁴, Campagnes, vol. 4, fol. 78-85), – le Journal de navire le Navarre (*id.*, *ibid.*, vol. 4, fol. 315-320).

(15) V. le *Journal du Voyage des Grandes Indes*, 1^{re} partie, p. 43-66. Cf. Souchu de Rennefort : *Histoire des Indes Orientales*, p. 381-383 (*Ce que fit Monsieur de la Haye à Madagascar*) et Pauliat, *loc. cit.*, p. 341-346.

(16) *Journal du Voyage des Grandes Indes*, 1^{re} partie, p. 81-93.

(17) *Les origines de l'île Bourbon et de la colonisation française à Madagascar*, p. 60, 107-108. Selon M. Guet, il s'agit de l'écriture de Regnault, le premier commandant de l'île Bourbon (p. 107).

(18) Arch. Col., Corr. Génér., Île Bourbon, reg. 1, 1614-1700. – 3 p. in-fol.

(19) Ce titre est d'une autre écriture, et a été ajouté après coup.

(20) « Depuis Manatengha jusques à Mandrerei, c'est ce que l'on nomme Androbeizaha ou Carcanossi, » dit Flacourt (*Histoire de la Grande Isle Madagascar*, éd. de 1658, p. 8). Cf. p. 3-4 : « Les provinces sont... Anossi ou Androbeizaha. » V., pour la localisation des noms propres cités, la carte générale de Flacourt, et sa « Carte [particulière] de Carcanossi, vallée d'Amboule et partie du pays des Machicores... »

(21) La vallée d'Amboule ou d'Ambolo est la vallée du fleuve Manatengha ou Mananpani, qui y reçoit nombre de ruisseaux et de rivières. Elle « se trouve comprise dans un dédoublement de la zone forestière ; les grands bois l'entourent de toute part » (Catat : *Voyage à Madagascar*, p. 370).

(22) Dans ces « autres lieux circonvoisins », nous sommes tentés de voir le pays des Machicores et toute cette partie de Madagascar que Flacourt a figurée sur sa « Carte de Carcanossi, vallée d'Amboule et partie du pays des Machicores... »

(23) « Les terres d'alentour [la rivière de Fanshere] sont très excellentes pour planter toutes sortes de vivres », dit Flacourt (*loc. cit.*, p. 5). « La vallée d'Amboule est une très-fertile vallée pour les plantages et pour les ignames blanches principalement qui y viennent en grande quantité... Les pasturages y sont très excellents » (*ibid.*, p. 9). Quant au pays des Machicores, Flacourt le représente comme ayant été très riche et très florissant, mais comme ruiné à son époque (p. 44). Cf., pour l'état actuel du pays, les récits du D^r Catat, qui représente ces pays du Sud comme « les plus riches de Madagascar » (*loc. cit.*, p. 376), et est surtout enthousiaste du pays d'Ambolo, « cette magnifique vallée, avec ses forêts d'ébéniers et de palissandres, ses bois d'orangers, ses cultures, sa terre noire et fertile, ses ruisseaux innombrables, ses rivières, ses sources chaudes » (*Ibid.*, p.370). V. encore la carte des *Itinéraires dans la province de Fort-Dauphin*, par M. Lemaire, résident, août-octobre 1896 (*Bull. Soc. Géog.*, 1^{er} trimestre 1897, p. 99).

(23 bis) Cf. le *Journal du Voyage des Grandes Indes*, 1, 82 : « Ils ne cultivent en icelle [dans la province d'Anossi] que de quoy s'entretenir ; aussi y prennent-ils peu de soin. » Déjà les directeurs Caron et de Faye, dans leur lettre du 14 octobre 1667, avaient dépeint les indigènes comme des « faineans qui ne se veulent assujétir a aucun travail... S'ils travaillent deux jours de suite, ils s'en vont après aux montagnes ou ils passent quinze jours à se divertir » (*Arch. Col.*, Corr. génér., C⁵ 1,1642-1724).

(24) Cf. Flacourt, *loc. cit.*, p. 113 : « Du costé d'Anossi, le ris se plante d'une autre façon, et les terres se labourent par les pieds des bœufs. C'est dans des lieux marescageux qu'ils appellent *Horracs*, où les bœufs enfoncent jusques au ventre, pour renverser les herbes, et quand elles sont pourries, l'on sème sur la bourbe le ris qui y vient à merveille. »

(24 bis) Cf. le *Journal du Voyage des Grandes Indes*, I, 64 : « Le 23 [février 1671], les sauterelles qui tous les ans passent en ce lieu et causent souvent la famine sont venues en telle quantité que l'air en est obscurcy, les gens du pays pour les dé-

tourner de leur chemin font des feux pour conserver leurs biens, car ou ces animaux se reposent, soit ris, soit légumes ou fruits, et mêmes les arbres, ils mangent tout. »

(25) Dans son mémoire intitulé *Cause pour laquelle les intéressés de la Compagnie n'ont pas fait de grands profits à Madagascar*, qui accompagne l'édition de 1658, Flacourt écrit quelque chose d'analogue : « Outre que dans la province d'Anossi l'on pourra establir des Français habitans en divers lieux pour cultiver le tabac et les choses qui sont bonnes à négocier avec les originaires » (p. 34).

(26) Cf. le *Journal du Voyage des Grandes Indes*, I, 81 : « Le port [Dauphin] est assés bon pour cinq ou six navires qui doivent mouiller pour plus grande seureté tout proche la terre sous le fort, et se tenir sous quatre amares, comme font tous les vaisseaux qui y demeurent quelque temps. Toutes sortes de vents y rendent la mer émeüe, mais particulièrement ceux du Sud et de Sud-Est, qui soufflant dans l'ouverture, mettent les navires en danger. Ceux du Sud-Ouest causent encore plus de risque par le ressacq qui rend la mer épouvantable et travaille beaucoup ceux qui sont mouillez au large. » – Dans la *Relation des remarques qui ont esté faites sur les principales bayes, ances et havres de l'isle Dauphine*, rédigée un peu antérieurement, le Fort Dauphin est ainsi apprécié : « Quand au Fort Dauphin, il doit estre estimé comme un très sur entrepos pour les navires qui vont et viennent de France ou des Indes ; l'ance est d'un sur mouillage, les navires y sont bien, et il est facile d'en sortir... » (Arch. Col., Corr. génér., Madagascar, carton 1).

(27) Comparer cette description avec celle qui se trouve dans le *Journal du Voyage des Grandes Indes*, I, p. 69-76, et avec celle qu'en donne Bellanger de Lespinay dans ses *Mémoires*, p. 35-48. Voir encore Th. Sauzier : *Un projet de république à l'île d'Éden, île Bourbon, en 1689* (Paris, Dufossé, 1887, in-8).

(28) « La terre y produit fertilement deux fois l'année », dit Souchu de Rennefort (*Relation du premier voyage de la Compagnie des Indes Orientales en l'île de Madagascar*, p. 166).

(29) Souchu de Rennefort (*loc. cit.*, p. 164) en fournit la preuve : « Une houssine longue de trois pieds pour arme, pouvoit faire apporter en demy heure de chasse quarante pièces de gibier, tourtes et perroquets : les oyseaux, bien loin de s'épouvanter à la mort d'un de leur espèce et de la veüe du chasseur, venoient les entourer et se laissoient choisir à l'apparence de leur embonpoint. » – Cf. *Les Voyages du sieur D. B. aux isles Dauphine ou Madagascar et Bourbon ou Mascarenne...*, p. 168. V. encore le *Voyage de Madagascar*, de Carpeau du Saussay, p. 85 : « L'Habitation... est remplie de toute sorte de gibier, et en si grande quantité qu'il entroit jusques dans les maisons ; nous étions accoutumez a voir les oiseaux venir manger sur notre table. »

(30) Le Parisien Étienne Regnault a commandé à l'île Bourbon depuis le mois d'août 1665 jusqu'au mois de juin 1671 ; à cette époque, il quitta Bourbon et suivit M. de la Haye, en qualité de secrétaire, à Madagascar et dans l'Inde. Ainsi s'explique que le mémoire dont nous publions ici le texte soit de sa main. Étienne Regnault estait de retour à Paris en l'année 1681. Les Archives Coloniales conservent quelques mémoires intéressants signés de lui.

(30 bis) Ce renseignement n'est confirmé par aucun autre document, si ce n'est, d'une manière assez peu précise, par un passage de François Martin : « Les François y ont fait porter de Madagascar des bestes à corne ; ce bestail y avoit multiplié, et dans le temps que nous arrivames dans l'île, l'on en rencontroit quelques fois des bandes de douze à quinze. Mais depuis que l'on y a fait passer encore d'autres bestes a cornes, le bestial y a tellement augmenté... » (*Mémoire sur l'établissement des colonies françaises aux Indes Orientales*. Arch. Nat., T. 1169, fol. 5.)

(31) M. de la Haye est ici en contradiction avec un de ses compagnons ; le rédacteur du *Journal du voyage des Grandes Indes* dit en effet (I, p. 70) : « Il n'y a aucune anse ny baye où l'on puisse se mettre à couvert des mauvais temps et les navires qui y vont se gardent d'y aborder a la mauvaise saison. » – Cf.

p. 71 : « S. Denis... est le seul endroit du beau pays ou les chaloupes puissent sûrement aborder. » – V. aussi Souchu de Rennefort, *loc. cit.*, p. 166-167 : « Les mariniers ne connaissent aucun lieu de bon ancrage en tout son tour, qui est de soixante lieues. » Cette manière de voir est beaucoup plus exacte que celle exprimée par M. de la Haye dans ce passage de son mémoire du 1^{er} août 1671.

(32) Il n'a pas dépendu de Colbert que l'escadre commandée par M. de la Haye ne se mît en route au moment indiqué ici comme le plus favorable. Dès le 4 décembre 1669, en effet, il exprimait à de la Haye son désir de voir l'escadre partir « au commencement du mois de janvier prochain » (P. Clément : *Lettres de Colbert*, III², p. 461) et il déclarait le 27 janvier 1670 à Colbert du Terron, à propos de la même escadre, « que la longueur du temps que toutes nos escadres demeurent dans les ports sans en pouvoir sortir est ce que j'estime de plus fascheux et de plus terrible pour toute nostre marine » (*Id.*, *ibid.*, III¹, p. 210).

(33) Martin exprime la même idée dans le passage de ses *Mémoires* relatif à l'île Bourbon : « Les vaisseaux de la Compagnie... pouroient passer a Mascareigne en venant de France aux Indes pour y débarquer les choses nécessaires pour les habitans et que l'on retireroit dans les magasins » (Arch. Nat., T. 1169, fol. 7).

(34) Cf. ce qui a été dit plus haut sur le même sujet.

(35) Cette appréciation, on le sait, n'est nullement exagérée ; tous les documents, depuis Flacourt (qui se borne à dire : « L'air y est très humide ; et il n'y a guère de jour en l'année, que le jour ou la nuict il n'y aye quelque ondée de pluie, par fois il y pleut quinze jours sans cesser », *Histoire de la Grande Isle Madagascar*, p. 29-30), insistent sur l'insalubrité de l'île Sainte-Marie. Dès le XVII^e siècle, Carpeau du Saussay (*Voyage de Madagascar*, p. 96) appelle cette île le « cimetière des François ».

(36) On sait que les pirates de Madagascar firent leur point de ravitaillement et leur port de la rade de Sainte-Marie. Nous possédons un plan de cette baie indiquant spécialement l'« endroit où les pirates viennent carenner. »

(37) Cf. Flacourt, *loc. cit.*, p. 29 : « C'est en ces cayes où l'on voit les plus beaux rochers de corail blanc qui se puisse voir au monde, ou il se trouve une infinité de beaux cocquillages que les Negres vont chercher pour vendre aux Français. » Le *Journal du Voyage des Grandes Indes* dit aussi : « L'isle Sainte Marie en est à six ou sept lieues, ou il se trouve de l'ambre gris, le meilleur qui soit en toute l'isle, et de certains beaux coquillages appelez Bellelles dont on fait grand cas » (I, 84).

(38) Flacourt (*loc. cit.*, p. 30) invite les Français à venir s'établir dans l'île Sainte-Marie ; « il n'y a lieu en ce païs, dit-il, où ils puissent mieux faire leurs affaires. » Il demande, dans son Mémoire déjà cité (p. 35) qu'une colonie y soit fondée et un fort bâti « sur le bord de la mer..., sur la petite eminence qui fait une pointe au fond de la baye, entre le sable de l'ance, et celui du chemin d'Ambato ». — Par contre, la *Relation des remarques qui ont esté faites sur les principales bayes, ances et havres de l'isle Dauphine* n'est partisan de l'établissement d'un poste dans l'île Sainte-Marie que si les lieux circonvoisins : Antongil et Galembole, sont occupés.

(39) V. le *Journal du Voyage des Grandes Indes*, I, 83 : « La baye d'Antongille est à la bande de l'Est par 16 degrez 30 minutes de latitude, et 73.10m. de longitude. Les navires y sont en seureté de tout temps qu'il fasse, mouillant au fond d'icelle, qui est à 18 lieuës de son ouverture qui a cinq ou six lieues de large et augmente toujours. La difficulté est grande pour en sortir ; mais on louvoye facilement partout, le fond estant bon et la baye large. » — Cf. Souchu de Rennefort, *loc. cit.*, p. 221 : « La baye est profonde de quinze [lieues], capable de garder un nombre infiny de vaisseaux à bon abry. A une lieuë du fond, il y a un islot nommé Marosse. »

(40) Flacourt, dans le plan de colonisation contenu dans son mémoire cité, recommande de fonder une colonie « dans la baie d'Antongil, dans l'islet, et y bastir un fort. Là les François y pourront demeurer aussi bien qu'à Sainte Marie, pour y faire le sucre et le tabac ; et mesme l'on pourra faire des habitations à la terre ferme » (p. 35).

(41) Cf. le *Journal du Voyage des Grandes Indes*, I, 84-85 : « Le riz de ce lieu n'est pas seulement le meilleur qui se recueille dans l'isle, mais de tout le monde, qui se traite a fort bon compte... La chasse y est en abondance et la volaille en quantité. »

(42) Il est inutile de citer ici tous les textes qui prouvent les services rendus par Bourbon aux colons français du XVII^e siècle. Dubois déclare que « ceux qui arrivent malades en cette isle recouvrent promptement la santé, s'ils ont la force de résister deux ou trois jours à l'air subtil de cette terre » (*Les voyages du sieur D. B.*, p. 167). François Martin écrit aussi dans ses *Mémoires* inédits : « Les malades que l'on met à terre y recouvrent leur santé et leur première vigueur en peu de temps » (*loc. cit.*, fol. 6).

(43) Il semble résulter de ce passage qu'une carte accompagnait ce mémoire de M. de la Haye ; nous l'avons vainement cherchée aux Archives Coloniales.

(43 bis) Cf., dans les *Instructions générales* publiées par le service hydrographique de la Marine sur l'Océan Indien (Paris, 1887, in-8), le paragraphe intitulé : « De l'Atlantique Sud à la Réunion » (p. 107-108).

(43 ter) Cf. *id.*, *ibid*, p. 109 (« De la Réunion à la côte Est de Madagascar »).

(44) Ici encore, il y a contradiction avec le *Journal du Voyage des Grandes Indes* : « Antongille fournirait beaucoup de riz, y est-il écrit (I, 84), si les noirs qui le cultivent étoient assurés de son débit ; mais comme ils n'ont pas veu venir tous les ans des navires à la traite, ils n'en sèment pas tant qu'ils pourroient faire, comme ils ont souvent dit aux François. »

(44 bis) Il n'en avait pas toujours été ainsi, car MM. de Faye et Caron, dans leur lettre collective du 14 octobre 1667, disent en parlant de Fort Dauphin « qu'ils ont été autrefois fort riches en bétail ; q[u'i]l n'y avait pas moins de cent mil bêtes dans cette étendue de pays, mais qu'à peine s'y en trouverent-ils 4.000 par les guerres qui se sont faites entre les roys ou que les Francois leurs ont fait, ce qui cause la difficulté de subsister » (Arch. Col., Corr. génér., C⁵, carton 1).

(45) Il ne semble guère que ce passage s'accorde avec la mention suivante, insérée dans le *Journal du Voyage des Grandes Indes* II, 87) : « La pointe du nord de cette isle, qui est par 11 d. 45 minutes de latitude et 73 d. 43 minutes de longitude, est encore peu connue à cause des risques qu'il y a d'y naviger, etant remply d'islets, de roches et des bancs qui y sont sans nombre. » Ce qui peut cependant l'expliquer dans une certaine mesure, c'est ce que le compagnon de M. de la Haye note p. 88 : « C'est le seul endroit de cette isle [la pointe septentrionale] où les Indiens ont communication. » Cf. les Instructions de Colbert à M. de la Haye, *loc. cit.*, p. 465 : « Le sieur Caron a écrit de Surate qu'il croyoit que la route du nord de l'isle Dauphine, c'est-à-dire entre l'isle et l'Afrique, seroit commode pour les vaisseaux. » V. enfin les *Instructions nautiques*, *loc. cit.*, p. 113 : « De Madagascar dans l'Inde. »

(46) Si de la Haye déclare ne pas être encore renseigné, le rédacteur du *Journal du Voyage des Grandes Indes* semble l'avoir été davantage ; il parle longuement (I, 85-87) et avec éloge, de la baie de Saint-Augustin.

(46 bis) François Caron, d'origine française, naquit à Bruxelles. Après avoir été pendant 22 ans au service de la Compagnie hollandaise des Indes Orientales, il passa au service de la France et fut nommé par Colbert directeur de la Compagnie française des Indes Orientales. Il joua en cette qualité un rôle très louche, contribua à l'échec des projets d'établissement formés par Colbert, et périt à l'embouchure du Tage en 1673, au

moment où il rentrait en France pour expliquer et justifier sa conduite.

(46 *ter*) De la Haye s'entretint en effet de Madagascar et de Bourbon avec les Directeurs de la Compagnie des Indes qu'il trouva à Surate, MM. Caron, Blot et Baron. « Je joins icy, écrit-il au roi le 29 décembre 1671, le duplicata d'un devis que j'ai envoyé au Fort Dauphin, approuvé icy de MM. Caron, Blot et Baron. Je leur ay proposé d'envoyer à l'isle de Bourbon grains, fruictz, plans et bestes de somme ; les deux derniers trouvent de la répugnance a tout ce qui peut nous establir. Je ne croy pas qu'ils le fassent, bien que le navire Le Dauphin puisse bien y porter les semences d'un établissement et de peu de frais. » (Arch. Marine, B⁴ 4, fol. 323). Et quelques jours après, il confirme son opinion en rendant compte au roi d'un conseil tenu le 31 décembre 1671 : « Point de résolution, écrit-il, ny sur les propositions d'envoyer des grains, graines et bestes de somme à Bourbon. » (*Id.*, *ibid.*, fol. 525). – Du moins, Caron a-t-il abondé dans le sens de M. de la Haye et compris l'utilité d'un établissement à Bourbon.

(47) Date et signature sont, dans le document original, de la main même de M. de la Haye.

(48) Clément : *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, III², 508. Cf. Souchu de Hennefort, *Histoire des Indes orientales*, qui montre comment M. de la Haye aurait devancé les ordres de Colbert sur ce point : « Monsieur de la Haye connoissant que son industrie, sa politique et ses pouvoirs ne le rendroient pas absolu dans l'isle de Madasgascar,... vit qu'il estoit a propos d'y laisser les maistres ceux qui y estoient les premiers venus... L'isle Dauphine, pour laquelle on avoit en France formé de si glorieux desseins, fut presque entièrement abandonnée par le Roy, aussi bien que par la Compagnie, et on n'y laissa que ceux qui avoient commandé du temps de Monsieur de la Meilleraye, les anciens habitans François, et quelques missionnaires qui voulurent demeurer. » (p. 383).

LA PROVINCE DE BETSILÉO

M. le Dr Besson, résident de France à Fianarantsoa chef-lieu du Betsilé, a publié sur sa province, dans le *Journal officiel* de Madagascar, une étude intéressante que nous reproduisons ci-dessous :

NATURE DU SOL ET CULTURE. — Le sol est à peu près partout fertile ou susceptible d'être cultivé et fertilisé. En estimant à deux millions sur trois millions d'hectares, les surfaces fertiles, l'on est plutôt au-dessous de la vérité. Il est cependant des régions froides, pierreuses ou dépouillées de leur couche d'humus, dont l'exploitation serait particulièrement ingrate et coûteuse, mais non impossible. Ce sont ces régions qui peuvent être évaluées à un million d'hectares environ. Partout ailleurs, avec du travail et quelques fumures ou amendements on peut espérer obtenir d'abondantes récoltes. Un exemple suffira pour démontrer cette assertion. En terrain ordinaire peu humide, un hectare en manioc, sans fumure et sans autre soin qu'un simple labour à l'angady, rapportera au bout de 18 mois ou 2 ans, de 20 à 40.000 kilogrammes de racines, selon la nature du sol. Ce dernier est partout très riche en potasse, en phosphore, et assez riche en humus, mais le calcaire fait presque complètement défaut.

La composition du sol est argileuse avec présence de sable (un tiers environ) et de mica. La présence du mica en excès dénote les plus mauvaises terres. Certains gisements de chaux récemment découverts, font espérer que la pratique du chaulage permettra d'amender le sol dès que l'ouverture des voies de communication aura permis d'améliorer les moyens de transport actuels. On pourra alors tout espérer du sol et du climat de la province, où viennent également bien les produits des pays chauds et ceux des pays tempérés. Aujourd'hui les parties cultivées, en riz, manioc, patates, haricots, maïs, sorgho, canne à

sucres, tabac, pistaches, arums et pommes de terre ne présentent pas le centième des parties cultivables, soit moins de 30.000 hectares pour l'ensemble de la province.

Le reste du sol est recouvert d'herbes de nature et de qualités diverses, qui servent de pâturages au bétail. Or, la province avec ses trois millions d'hectares, dont près de 2 millions constituent d'assez bons pâturages, ne nourrit pas plus de 100.000 bœufs et environ 20 à 25.000 moutons.

La récolte du riz, base de l'alimentation, se fait en mars, avril et mai ; celle du maïs et du sorgho en février ; celle des patates et des pistaches en juin et juillet ; celle du manioc et autres produits du sol en toute saison.

La province était en partie recouverte de luxuriantes forêts, il y a un ou deux siècles. Les défrichements par l'incendie ont eu raison de ces magnifiques bois dont il ne reste plus qu'une longue bande, courant du Nord au Sud en bordure de la frontière Est et séparant les Betsiléos des Tanalas. Cette bande forestière était sans cesse assaillie et dévastée par le Betsiléo, dont la paresse recherche la riche couche d'humus des sous-bois. Cet humus, amendé par les cendres de l'incendie, lui donnait presque sans culture d'abondantes récoltes de maïs et de patates.

Par suite de ces dévastations périodiques, la forêt reculait toujours plus à l'Est et était menacée d'une destruction totale dans un avenir peu éloigné.

L'épaisseur de la bande boisée n'est plus que de 10 ou 12 kilomètres. Des mesures sévères ont été prises pour préserver de la destruction ce précieux lot, d'où les villages tirent encore leurs bois de construction et de chauffage. Ces forêts produisent de très belles essences bien connues et souvent citées. Les principales, à l'aide desquelles il y aura lieu de reboiser une partie de la province, sont : le « voamboana » ou palissandre malgache, l'« ambora » sorte de santal imputrescible, le « rotra » très dur et très durable, le « lalona » de qualité encore supérieure. Ces deux derniers bois sont très communs et d'une croissance rela-

tivement rapide, tandis que les deux premiers sont d'une venue plus lente.

CLIMAT. – Le climat du Betsiléo serait d'une douceur remarquable s'il n'était gâté par des brises souvent très froides qui soufflent de l'Est et sont accompagnées souvent de brouillards. Le thermomètre varie de 3° à 27° suivant les saisons.

Les indigènes des hauts plateaux divisent l'année en quatre saisons bien tranchées :

1° – Le « loha-taona » (tête de l'année), ou printemps, qui s'étend approximativement du 15 août au 15 novembre. C'est l'époque de la germination.

2° – Le « fahavaratra » ou saison des grandes pluies, du 15 novembre au 15 février.

3° – Le « fara-rano » ou arrière-saison, l'automne, du 15 février au 15 mai. C'est l'époque des moissons et des principales récoltes, riz, maïs, sorgho, patates, haricots, etc.

4° – Le « ririnina » ou hiver, du 15 mai au 15 août, saison relativement très froide. Dans cette saison on voit le thermomètre descendre à 2° ou 3°, et parfois les feuilles se couvrir de givre. L'atmosphère est enfin refroidie par les brises, les bruines et les brouillards glacés de l'Est. Pendant le ririnina la végétation subit un temps d'arrêt bien marqué, et la plupart des arbres se dépouillent de leur feuillage, comme en Europe pendant l'hiver.

Dans ces conditions, l'Européen n'étant jamais déprimé par la chaleur, se porte généralement bien dans le Betsiléo. Le paludisme y sévit cependant avec intensité, surtout dans certains districts tels que ceux de l'Isandra, du Manandriana, d'Ambatofinandrahana.

La fièvre typhoïde et la tuberculose sont rares au Betsiléo ; les affections intestinales et thoraciques « frigori » sont plus fréquentes surtout chez les indigènes qui se nourrissent et se vêtissent mal.

Le pays abonde en ressources de toute nature ; les qualités du sol et l'excellence du climat se prêtent à toutes sortes de cultures. Tous les légumes et les autres produits de l'Europe viennent remarquablement bien sur presque tous les points de la province, ainsi que tous nos arbres fruitiers et l'on peut voir dans les jardins le pommier, le pêcher, le prunier, l'abricotier, le cerisier, le poirier, la vigne, le châtaignier, le noyer même, vivant côte à côte avec le bananier, le caféier, l'avocatier, le manguiier, le bibacier, le jambrosa, le goyavier, etc. Le pommier et le pêcher réussissent particulièrement bien et donnent d'excellents fruits.

L'élevage pourra donner de bons résultats, surtout le jour où la pratique de l'ensilage des fourrages verts permettra de constituer des approvisionnements pour la saison sèche.

Actuellement, par suite de l'insouciance, de l'imprévoyance et de la paresse des indigènes, la grande majorité des fourrages est perdue pour le bétail. Celui-ci trouve partout une nourriture surabondante pendant la saison de pluies. Puis les herbes se dessèchent ou perdent leurs sucs et leurs qualités nutritives, ce qui entraîne l'amaigrissement du bétail. Actuellement plus de deux millions d'hectares de terrains herbeux ou « terrains de parcours » suffisent à peine à la prospérité de moins de 100.000 têtes de bétail, ce qui représente vingt hectares par tête !

Autrefois les chefs du pays, Tompomenakely et Andévohova, s'attribuaient la possession de tous les terrains herbeux de leurs fiefs ou districts et en prohibaient le parcours aux troupeaux des simples habitants. De nombreux kabary, accompagnés d'ordres sévères, ont déclaré tous les terrains herbeux, biens domaniaux, dans le but d'en assurer la jouissance, soit aux colons, soit aux indigènes éleveurs de bétail.

L'élevage du cheval, de l'âne et du mulet donnera certainement d'excellents résultats. Celui du mouton, du porc et de la volaille est déjà très rémunérateur.

Les Betsiléos, quoique pasteurs, sont essentiellement sédentaires. Ils élèvent leurs troupeaux à proximité de leurs fermes ou « vala », trouvant toujours des pâturages assez abondants sans avoir besoin de se transporter au loin. Les prohibitions et les tracasseries des Tompomenakely et des Andévohova s'opposaient autrefois au développement de l'élevage dans le pays.

Cet élevage est désormais appelé à prendre un nouvel essor par suite de la suppression des droits abusifs des Tompomenakely.

HABITATIONS. – Les anciennes cases betsiléos sont toutes construites en bois et en bambous. Les nouvelles habitations, au contraire, sont construites en terre, à l'instar de celles des Hovas. L'éloignement de la forêt et la cherté du bois a beaucoup contribué à cette transformation.

Quels que soient les matériaux qui entrent dans sa construction, une case betsiléo se compose toujours d'un rez-de-chaussée et d'un grenier ; elle est orientée à l'Ouest pour éviter les vents froids et humides qui soufflent de l'Est. Une petite fenêtre percée au Nord et une petite porte, qu'on prendrait pour une fenêtre, tournée à l'Ouest, sont les seules ouvertures par lesquelles le Betsiléo reçoit l'air et la lumière.

En face de la porte d'entrée se trouve le foyer ou « fatana » et en arrière, dans un coin, une énorme cruche qui sert de réservoir pour l'eau douce. Cette espèce d'amphore n'est jamais déplacée et son ouverture est recouverte d'une sorte de couvercle en paille tressée. Cette cruche ainsi que les marmites et assiettes constituent généralement le seul apport de la femme à la communauté. Si le mari brise cette amphore, ou la fait rendre aux parents de l'épouse, c'est un signe convenu de divorce immédiat.

Dans la partie ouest de la maison se trouve souvent un lit en bois, très court, où l'on doit dormir les jambes repliées.

Le dessous du lit, qui ferme comme une armoire, sert d'abri pour les poules et les canards pendant la nuit. Souvent des planches placées tout autour de la case en forme d'étagères servent d'ornement ou de débarras aux habitants.

Une sorte de claie, suspendue au-dessus du foyer, sert à faire boucaner la viande, mais surtout de réceptacle à la suie, car, les cheminées étant inconnues, au bout de quelques mois l'intérieur de la case est tout noir de suie. Le sol, à l'intérieur des cases, est toujours recouvert de nattes.

Une ouverture carrée, pratiquée dans le plafond, permet de monter au grenier par une échelle. Souvent cette échelle est remplacée par le poteau de soutien du milieu de la case, dont le pourtour est taillé en forme de larges encoches permettant l'ascension de l'étage.

Les toitures sont toujours en chaume.

MINES. – Certains ingénieurs exaltent les richesses minières de cette province. C'est ainsi qu'il existerait de nombreux gisements aurifères du côté de l'Est, soit en bordure de la forêt, soit sous bois.

On signale aussi des gisements d'étain et de cuivre dans le district d'Ambatofangehana : des ardoisières à Ambatofinandrahana, et des gisements calcaires sur divers points.

SOURCES THERMALES. – Il existe des sources sulfureuses à Ranomafana, sur la frontière Est du Betsiléo, dans la direction de Mananjary. Ces eaux sont très chaudes et paraissent très efficaces pour le traitement d'un grand nombre de maladies.

REMARQUES SUR LA PHYSIONOMIE ET LA CONSTITUTION DES HABITANTS. – Les cheveux des Betsiléos sont drus, plantés droits et généralement frisés, sans être laineux. Ils sont noirs ou châtain foncé ; la barbe, peu fournie, est également frisée et noire.

Le front est arrondi, modérément découvert, mais assez étroit. Les sourcils sont droits, assez bien fournis et de même teinte que la barbe et les cheveux.

Les yeux brun foncé sont généralement grands, bien fendus, avec présence de la caroncule lacrymale, qui parfois est à demi-bridée par l'implantation de la paupière supérieure, comme chez les Hovas.

Les cils sont longs et retroussés. Le nez est droit, large sans être très épaté, les narines sont largement ouvertes.

Les extrémités sont fortes. La face interne des mains et des pieds est d'une couleur claire. Les mains sont plutôt larges que longues et effilées. Les pieds, très forts, sont rarement cambrés et s'étalent largement au niveau de l'articulation des orteils qui sont souvent courts. Ils semblent réaliser toutes les qualités requises pour la marche en chemin difficile et glissant.

Les muscles sont généralement proéminents surtout les muscles du cou, des reins, de la caisse et de la jambe. Les muscles des bras sont moins développés.

L'endurance de la race à la fatigue, à la faim surtout et à la soif, paraît assez grande. Toutefois, les Betsiléos résistent peu aux maladies et succombent assez rapidement aux affections graves, telles que : fièvres pernicieuses, typhoïde, dysenterie ou pneumonie. Par suite de son manque d'hygiène et de ses vices, le Betsiléon ne devient pas très vieux. Les vieillards, hommes ou femmes, de 80 ans sont rares ; ceux de 60 à 80 ans sont peu nombreux.

Les cas de stérilité sont très fréquents ; ils paraissent dus à la précocité des mœurs, qui fait que dès l'âge de 11 ou 12 ans, la plupart des filles se livrent à la débauche.

RACES MIXTES. — Par suite de la facilité des mœurs, il y a un fort mélange de sang hova parmi les Betsiléos, dans l'ensemble de la province, surtout au Nord d'Ambositra sur les confins du Vakinankaratra. Les habitants de l'Est sont également métissés de Tanala, et ceux de l'Ouest et du Sud, de Bara, leurs voisins.

MALADIES LOCALES. — Citons en premier lieu les maladies vénériennes auxquelles la grande majorité betsiléon des deux

sexes paie un cruel tribut. Viennent ensuite les affections malariennes malignes ou légères, l'influenza, qui a fait deux apparitions dans le pays ; la variole qui fait parfois de terribles ravages ; les affections abdominales et thoraciques assez fréquentes ; enfin la lèpre, qui continue à faire de nombreuses victimes.

Parmi les affections nerveuses, l'épilepsie n'est pas rare. Les cas de démence, la chorée, les paralysies sont au contraire très peu fréquentes.

NATALITÉ. — Le chiffre des naissances ne paraît pas dépasser bien sensiblement celui des décès, de sorte que le chiffre de la population reste à peu près stationnaire.

ALIMENTATION. — Le riz, le manioc et la patate sont les bases de l'alimentation indigène. Les Betsiléos des campagnes, en dehors de leurs fêtes, mangent rarement de la viande, réservant pour le marché leurs bœufs, leurs moutons, leurs porcs et leurs volailles. Ils font du rhum un abus excessif ; l'eau est leur boisson en temps ordinaire.

Le vin, la bière, le thé et le café ne leur sont guère connus que de nom. Ils apprécient cependant beaucoup ces boissons, et il n'est pas douteux qu'ils en fassent usage lorsque notre occupation prolongée leur aura créé des besoins et l'amour du bien-être.

LES ARTS DIVERS. — Les Betsiléos sont peu artistes. Ils n'ont guère d'aptitudes que pour l'agriculture ou l'élevage. Toute leur industrie se borne à la confection de vases d'argile, d'écuelles, de marmites, de cruches, de cuillers en bois ; à des ouvrages de sparterie, nattes, bonnets, etc. ; au tissage des lambas de soie, de chanvre, de coton ou d'afotra (sorte de fibre tirée de l'écorce de l'arbre du même nom). Ces derniers lambas portent le nom de « sarimbo » et sont essentiellement betsiléos.

Par suite des tendances exclusivement pastorales ou agricoles des Betsiléos, on trouve peu d'ouvriers d'art parmi eux. Les forgerons, les charpentiers et les tailleurs de pierres sont même assez rares. Ces professions, dans toute la province, sont

généralement l'apanage des Hovas qui les exercent avec beaucoup de talent.

CHANTS ET DANSES. — Les Betsiléos n'ont pour ainsi dire pas de chants vraiment dignes de ce nom. Les plus musiciens d'entre eux ont adopté les chants de l'Imérina, si variés et si harmonieux. La plupart des Betsiléos des campagnes psalmodient sur un rythme monotone un petit nombre de chants nationaux. C'est tantôt « Dombita » l'épouse abandonnée qui supplie son mari de la reprendre et meurt de chagrin en rentrant chez son père ; tantôt « kilonga mendrika fa mongo », l'enfant au beau visage mais aux cheveux laineux ; tantôt « kilongo mangaika », le jeune enfant éloigné de ses père et mère et qui ne cesse de les appeler. Le rythme de tous ces chants est lent, traînard et larmoyant.

Les Betsiléos pratiquent enfin une sorte de danse mystique accompagnée de chants. Les femmes, parées de leurs plus beaux atours, sont seules admises à danser le « salamanga », qui se pratique pour obtenir la guérison des maux et les faveurs des esprits. Cette danse était sévèrement prohibée par les autorités hovas, à l'instigation des missionnaires, qui y voient comme une sorte d'idolâtrie. Le chant en usage dans le salamanga est intitulé « Vala Vélo » (maudissons Vélo !). Cette danse se pratique surtout à l'arrière-saison, époque des fièvres, époque aussi des moissons et des réjouissances qu'entraîne la coupe des riz.

PRODUCTIONS DU SOL. — MAIN-D'ŒUVRE. — Les produits du pays consistent surtout en riz et manioc. Les Betsiléos de la forêt produisent aussi un peu de cire et de caoutchouc. Parmi les produits européens, ils ne consomment guère que les toiles de coton écru et du sel marin.

La main-d'œuvre est très rare malgré la densité relative de la population. L'indigène se contente de peu ; les terres abondent, et deux ou trois mois de travail par année suffisent à alimenter un Betsiléo et sa famille.

La vie étant d'un bon marché extrême pour l'indigène, il s'est contenté, jusqu'à ce jour, d'un salaire infime ; vingt à vingt-cinq centimes par jour.

Cependant la main-d'œuvre est rare par suite du peu de besoins des indigènes, et ce serait peut-être une erreur que d'espérer se la procurer en abondance en élevant les salaires. En effet, dès qu'un Betsiléa a gagné quelques francs, il cesse de travailler et vit sans rien faire jusqu'à épuisement complet de son petit pécule.

La journée de travail est ordinairement de dix heures.

Les transports sont plus rémunérateurs pour les Betsiléas. Le voyage de Fianarantsoa à Mananjary, dont la durée est de 15 à 20 jours, aller et retour, leur est payé de 7 fr. 50 à 10 francs. Celui de Tananarive de 12 fr. 50 à 15 francs.

La charge moyenne est de 25 kilogrammes ; beaucoup de porteurs acceptent cependant des charges de 40 et même de 50 kilogrammes.

LA PROPRIÉTÉ. — Les Betsiléas sont essentiellement éleveurs et agriculteurs. Le droit de propriété n'existait pour ainsi dire pas pour eux avant la domination française, la reine étant en principe maîtresse de tout, jusques et y compris la vie de ses sujets. Cependant, dans l'application, les rizières et les champs cultivés par les Betsiléas étaient toujours respectés. Quant aux forêts et aux terrains herbeux, dont les chefs se prétendaient propriétaires de père en fils, la loi 91 du code malgache en attribuait la propriété absolue à la Reine, n'abandonnant aux indigènes qu'une sorte de droit de jouissance. C'est ainsi que cette loi frappait de vingt années de fers ceux qui louaient ou vendaient des parcelles de forêts ou de terrains herbeux.

Le droit strict du Betsiléa s'étendait donc uniquement sur son « vala » (ferme), ses champs et ses bœufs. Sa liberté même était aliénée puisqu'il pouvait être appelé à faire la corvée du gouvernement, d'un bout de l'année à l'autre. Le code édicté à Tananarive en 1881 faisait loi pour toute la province.

JUSTICE. — En ce qui concernait les contestations de peu d'importance surgies au sein de la famille, le chef du « vala » ou chef de famille tranchait le différend, et ses décisions étaient presque toujours écoutées. Les procès plus importants étaient soumis aux seigneurs ou tompomenakely, aux andriambaventy ou juges, et aux fokon'olona ou assemblées communales. Les causes soumises à ces assemblées présidées par les chefs énoncés ci-dessus, étaient généralement réglées sans appel il y a vingt-cinq ou trente ans. Dans ces dernières années, au contraire, les fonctionnaires hovas appelaient toutes les causes devant leur tribunal, afin de faire argent de leurs arrêts. Les mêmes causes revenaient même plusieurs fois après jugement, devant les mêmes juges, dans le cas où le perdant réussissait à se procurer de nouvelles ressources pécuniaires à l'aide desquelles il espérait et y réussissait souvent à faire casser les premiers jugements.

Les juges hovas n'éprouvaient aucune honte à se déjuger ainsi à quelques mois ou à quelques années d'intervalle.

TRADITIONS LOCALES. — Le Betsiléo manque essentiellement de traditions. Heureux de la vie purement végétative à laquelle le convient la douceur de son climat, la richesse de son sol et son insouciance naturelle, il ne se préoccupe nullement de savoir ce qu'étaient ses ancêtres et ce qu'ils ont fait. Les souvenirs du peuple ne remontent guère au delà d'un siècle, au temps du règne d'Andrianamalina et de ses conquérants hovas, Andrianampoinimerina et Radama.

Ils savent vaguement que les ancêtres des princes de « l'Arindrano » ou « Vohibato » venaient du Sud, et appartenaient à la race noble des « Zafimahafanandrina » ou « Zanak'iantara », ce qui semblerait indiquer que le berceau de ces princes était la vallée de l'Iantara, à l'Est d'Ivohibé. Les princes de l'Isandra ou « Zafimaharivo » provenaient au contraire des bords de la haute Imania « Andohamania » ; ceux de Lalangina, ou « Zafianarana » proviendraient du Mititanana ou du Farany.

Les origines de cette peuplade sont donc restées des plus obscures jusqu'à ce jour.

NOUVELLES DE MADAGASCAR

Le 29 juillet, le Résident Général a reçu en grande solennité la soumission officielle de deux grands chefs de l'insurrection, Rabezavana et Rainibetsimisaraka, accompagnés de leurs principaux lieutenants.

La réputation de ces deux chefs rebelles, la ténacité avec laquelle ils ont lutté jusqu'au bout contre nos troupes, donnaient à cette cérémonie unique en son genre un grand intérêt de curiosité pour les Européens ; en même temps, elle devait avoir et elle a eu une portée morale considérable, par l'impression produite sur la population indigène.

La soumission des deux chefs a été reçue à neuf heures, dans la cour d'honneur du Grand Palais.

Rabezavana et Rainibetsimisaraka, ainsi que leurs lieutenants, s'étant par son ordre agenouillés devant lui, le Résident général a pris la parole :

Il leur a reproché leurs forfaits : organisation de l'insurrection dans le Nord de l'Émyrne, dans le Sud et dans le Sud-Est ; assassinats de Français, mort de milliers de Malgaches. Mais la France, qui est une nation grande et généreuse veut se montrer clément ; ils auront donc la vie sauve. Rainibetsimisaraka sera déporté à la Réunion.

Les rebelles ayant été emmenés sous escorte, le Résident général reprit la parole et prononça le discours suivant :

« Malgaches,

« Vous savez que je ne suis pas l'homme des longs discours ; aux paroles, je préfère les actes et il a fallu une circons-

tance solennelle comme celle de ce jour pour m'amener à vous réunir moi-même en Kabary.

« Voici donc ce que j'ai à vous dire :

« Depuis de longues années, on vous a enseigné que les Français sont incapables de mener une entreprise à bonne fin et qu'ils abandonnent leurs projets dès qu'ils rencontrent le moindre obstacle à leur exécution. Vous voyez maintenant qu'il n'en est rien. Depuis mon arrivée au milieu de vous, tout ce que je vous ai annoncé s'est réalisé. Je vous avais avertis que je me montrerais bienveillant pour les bons et inflexible pour les autres ; j'ai tenu parole. À diverses reprises j'ai fait prévenir les rebelles qu'ils seraient poursuivis sans relâche et définitivement vaincus par le courage des soldats Français ; vous pouvez constater que je disais vrai et, tout à l'heure, vous avez vu de vos yeux les deux principaux chefs de l'insurrection apporter ici même leur soumission et leur repentir.

« La France a donc définitivement écrasé la révolte et il en sera ainsi de toute tentative du même genre que vous cherchiez désormais à renouveler.

« Mais la France, qui est une nation grande et forte, est aussi une nation généreuse ; elle aime mieux prévenir que punir et elle vous conseille, par ma voix, de vous abriter avec confiance sous les plis de son drapeau.

« Renoncez donc à vos anciennes habitudes de conspiration, cessez définitivement de prêter l'oreille aux mauvais conseils, servez enfin votre pays en aidant au développement du régime de civilisation que le Gouvernement de la République Française a apporté à Madagascar.

« Je n'en dis pas davantage et je crois, pour l'avenir, à votre fidélité et à votre dévouement. Enfin, ce que j'ai déjà fait pour améliorer le sort des bons vous montre ce que je suis disposé à faire encore, si vous observez mes conseils. »

Le colonel Bouguié du 13^e régiment d'Infanterie de marine rentrant en France, a quitté le 24 juillet 1897 son poste de gouverneur militaire de Tananarive et de commandant du 3^e territoire militaire. Le colonel Bouguié a participé de la manière la plus brillante à toute la campagne de 1895 sous les ordres du général Duchesne ; il a plus de deux ans de présence à Madagascar. L'ordre général rendu le 20 juillet 1897, par le général commandant le corps d'occupation, à propos de ce départ, s'exprime ainsi : « C'est à cet officier supérieur que revient l'honneur d'avoir créé et organisé le fonctionnement régulier de l'administration indigène à Tananarive et dans le Voromahery. Le général commandant le corps d'occupation voit partir avec regret M. le colonel Bouguié qui a été pour lui un collaborateur éminent et qui, tant par ses qualités de soldat et d'administrateur que par la dignité de son caractère, a su inspirer à tous ses subordonnés l'estime, la confiance et le respect. »

Le général commandant le corps d'occupation exercera lui-même jusqu'à nouvel ordre les fonctions de gouverneur militaire de Tananarive.

M. le commandant Gérard, chef d'État-Major, est parti le 31 juillet pour l'Ouest, où il va mettre à exécution le programme préparé pour la pénétration et l'occupation des régions sakalaves de la vallée du Betsiriry.

M. le capitaine Flayelle a procédé à une battue générale du massif de l'Ankaratra, en vue de traquer les voleurs de bœufs et de recueillir des renseignements dans les villages qui souffrent de leurs incursions.

M. Paul Bligny, garde de 4^e classe de la milice, a été tué à Andonaka (Résidence de Tulléar), dans un engagement entre la troupe qu'il commandait et les guerriers du roi sakalave Tom-pomanana.

M. le capitaine Rémond, commandant le secteur d'Antsatrana (Cercle d'Ankazobé) signale des gisements d'or qui paraissent très riches, à Ambodiamontana et à Ambolomborona. Les habitants sont très impatients de reprendre le travail des mines.

Un prospecteur américain circule déjà dans la région, où la sécurité semble, du reste, rétablie jusqu'à Tsaratanana.

Trois sources d'eaux minérales ont été reconnues dans la vallée de l'Ikopa, par M. le docteur Guilloteau, médecin de 1^{re} classe de la Marine.

M. le lieutenant Mouveaux poursuit activement l'organisation administrative de la province des Bara-bé (territoire militaire de Tianarankoa). Il en a établi une carte au 1/250.000^e.

Chemin de fer. – La mission chargée de l'étude du tracé de la voie ferrée de Tamatave à Tananarive a parcouru les vallées des rivières Mordrano et Isafotra, étudié ensuite le passage de la vallée du Mangoro à celle de l'Ikopa, et suivi enfin la Hiadiana jusqu'à l'Ikopa.

INFORMATIONS

Dans sa séance du 13 avril dernier, le *Conseil* du Comité avait discuté l'importante question de l'exportation du bétail de Madagascar, et exprimé le désir, afin d'accroître les relations commerciales de notre colonie avec ses voisins, de voir le tarif qui frappait les bœufs à la sortie diminué.

Un vœu avait été émis à l'unanimité des membres présents et le bureau avait été chargé de le faire connaître au ministère des colonies.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos adhérents et à nos lecteurs que satisfaction a été donnée dans ce sens aux intéressés.

Par arrêté, en date du 12 juillet 1897, le général Gallieni a abaissé de 15 francs à 7 fr. 50 le droit de sortie des bœufs à Madagascar.

Après l'évacuation de Tananarive par la colonie française, en octobre 1894, le Gouvernement Malgache fit enlever et transporter en bloc, au palais du Premier Ministre, toutes les marchandises et objets mobiliers abandonnés par les colons Français.

Ces meubles et marchandises retrouvés au lendemain de l'entrée de la colonne expéditionnaire à Tananarive furent, quelque temps après, vendus aux enchères publiques. Le produit de cette vente fut versé au Trésor, pour être tenu à la disposition des ayant-droit. Il s'y trouve encore en totalité.

Le Général commandant le Corps d'occupation et Résident Général de France à Madagascar a l'honneur d'informer les an-

ciens propriétaires des meubles et objets dont il vient d'être question, qu'une Commission, constituée sous la présidence de M. le chef d'escadron commandant la Prévôté, à Tananarive, a été chargée de répartir, entre les intéressés, le produit de cette vente.

Un délai de sept mois, qui prendra fin le 31 mars 1898, est accordé aux anciens propriétaires des meubles et objets vendus, pour faire valoir leurs droits et produire, le cas échéant, leurs titres de propriété.

Les intéressés sont, à cette fin, invités à se mettre en rapport avec M. le Président de la Commission instituée par décision du 18 juillet.

Cette Commission, réunie sur la convocation de son Président, étudiera les demandes qui lui seront soumises jusqu'à la date du 31 mars 1898, passé laquelle elle attribuera à chaque réclamant, suivant les droits qui lui auront été reconnus après enquête, une part proportionnelle de la somme actuellement déposée au Trésor.

Le Comité de l'Union des Femmes de France de Bône a fait parvenir, aux militaires européens des garnisons de l'intérieur de l'Île, une somme de 00 francs.

Offres et demandes d'emplois

Célibataire, 26 ans, diplômé de l'École supérieure de commerce de Lyon, au courant des affaires, connaissant l'anglais et pouvant donner les meilleures références, désire un emploi à Madagascar, soit dans une maison de commerce, soit dans une exploitation agricole.

– Homme marié, 31 ans, possédant l'espagnol et l'anglais, ayant l'expérience des affaires, principalement de celles de la droguerie agricole, industrielle et commerciale, voudrait trouver à employer ses facultés dans notre nouvelle colonie.

Table des matières

Un guide de l'émigrant à Madagascar	2
Liste des nouveaux membres du Comité.....	17
Un mémoire inédit de M. de la Haye sur Madagascar (1671)	18
La province de Betsiléo	37
Nouvelles de Madagascar	49
Informations	53

Note sur l'édition

Le texte a été établi à partir de l'édition originale.

La mise en page doit tout au travail du groupe *Ebooks libres et gratuits* (<http://www.ebooksgratuits.com/>) qui est un modèle du genre et sur le site duquel tous les volumes de la *Bibliothèque malgache électronique* sont disponibles. Je me suis contenté de modifier la « couverture » pour lui donner les caractéristiques d'une collection dont cet ouvrage constitue le cinquante-septième volume. Sa vocation est de rendre disponibles des textes appartenant à la culture et à l'histoire malgaches.

Vos suggestions et remarques sont bienvenues, à l'adresse : bibliothequemalgache@bibliothequemalgache.com.

Tous les renseignements sur la collection et les divers travaux de la maison d'édition, ainsi que les liens de téléchargements et les sites annexes se trouvent ici : www.bibliothequemalgache.com.

Pierre Maury, janvier 2010